

Commission de Suivi de Site (CSS) de la plate-forme chimique de Tavaux

6 juin 2019

Compte-rendu

Ordre du jour

- 1/ Approbation du dernier compte-rendu
- 2/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour l'année 2018, dont ceux des incinérateurs de déchets ainsi que du stockage de cendres et mâchefers
- 3/ Actions de réduction des micropolluants dans l'eau, en cours et à venir
- 4/ Programme d'actions sur les salles de contrôle
- 5/ Retour sur l'exercice PPI du 3 mai 2019
- 6/ Bilan des inspections DREAL 2018
- 7/ Projets industriels
- 8/ Questions diverses

Annexe(s) :

Liste des participants (pour diffusion interne)

Liste des acronymes, symboles chimiques et termes techniques

La réunion débute à 9h00.

M. le Sous-Préfet remercie les participants de leur présence et rappelle différents éléments concernant le fonctionnement de la CSS : sa composition est fixée par l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 ; elle est présidée par M. le Préfet ou son représentant et se tient une fois par an à minima.

Elle comporte 39 membres répartis en 6 collèges : administrations de l'État, collectivités territoriales, exploitants, salariés, riverains et associations de protection de l'environnement et personnes qualifiées, tous élus pour 5 ans. Leur mandat est renouvelable. La prochaine élection se tiendra en 2021.

Le règlement intérieur a été approuvé lors de la CSS du 3 juin 2016 : il précise les missions de la CSS, à savoir créer entre les différents représentants des collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées sous le contrôle des pouvoirs publics par les exploitants des installations classées, de suivre les activités pour lesquelles elle a été créée (ainsi que les modifications, voire la cessation d'activité) et de promouvoir l'information du public.

M. le Sous-Préfet rappelle son souhait que les échanges puissent se poursuivre entre deux réunions si besoin, car le format des réunions de la CSS ne permet pas d'aborder l'ensemble des thématiques en détail. Il se félicite qu'une réunion se soit tenue le 13 mai dernier entre les associations et la DREAL.

1/ Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière CSS, en date du 05/06/2018, est approuvé à l'unanimité moins une abstention (personne nouvellement élue ne souhaitant pas se prononcer sur ce qui est passé).

Nouveau représentant au bureau

Le règlement intérieur prévoit la mise en place d'un bureau composé d'un représentant par collège, qui a entre autres pour mission d'établir l'ordre du jour des CSS. Les syndicats ont récemment procédé à l'élection de leurs représentants, ce qui implique une nouvelle désignation au bureau de la CSS. Après échange en réunion, les représentants du collège de salariés propose que la CFDT reste représentante. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour l'année 2018, dont ceux des incinérateurs de déchets ainsi que du stockage de cendres et mâchefers

Ce point est présenté par les exploitants.

2.1/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour l'année 2018 – Revue des SGS¹

La présentation concerne les établissements Solvay Opérations France (SOF) Tavaux et INOVYN France.

Pour rappel, l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 pour les ICPE définit les exigences concernant le SGS, obligatoire pour les sites classés SEVESO Seuil Haut. Il comporte les chapitres suivants :

- 1- Organisation, formation
- 2 - Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs
- 3 - Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
- 4 - Gestion des modifications
- 5 - Gestion des situations d'urgence
- 6 - Gestion du retour d'expérience
- 7 - Contrôle du système de gestion de la sécurité, audits et revues de direction :
 - 7-1 Contrôle du système de gestion de la sécurité
 - 7-2 Audits
 - 7-3 Revues de direction

2.1.1/ Organisation & formation

Organigramme & effectifs : les organisations HSE des deux entités SOF Tavaux (établissement de Tavaux de SOLVAY OPERATIONS France) et INOVYN France sont en place dans le respect des exigences des SGS des établissements classés SEVESO Seuil Haut.

Pilotage des plans d'actions : le pilotage des systèmes HSE s'est déroulé conformément aux systèmes qualité des deux entités ainsi qu'à la planification initialement prévue par chacune d'entre elles au travers des revues de processus et des revues de direction de chaque exploitant. Les systèmes qualité des deux sociétés, conformes aux normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), OSHAS 18001 (hygiène) et ISO 50001 (énergie), ont été audités par des organismes extérieurs sans identification de non-conformité majeure.

Formation & habilitations :

Le personnel inscrit (SOF Tavaux et INOVYN France) a effectué environ 4908 heures de formation, ainsi que 8070 heures de formation au titre de la sécurité.

38 jours de formation externe ont été dispensés aux sapeurs-pompiers professionnels et auxiliaires du site.

¹ Tous les sigles, acronymes et symboles chimiques sont développés en fin de compte-rendu Tavaux le 6 juin 2019

Actions particulières :

Pour SOF Tavaux, la démarche visant à renforcer les actions de prévention dans toutes les unités a été déployée de façon satisfaisante. 336 audits de terrain liés à la prévention ont par ailleurs été menés.

Pour INOVYN France, la démarche visant à renforcer les actions de prévention dans toutes les unités a été déployée de façon satisfaisante. L'application des Life Saving Rules visant à éradiquer les accidents les plus graves au travers de l'application stricte et rigoureuse d'un ensemble de règles fondamentales s'est poursuivie, ainsi que l'application des 20 principes du groupe INEOS (propriétaire d'INOVYN) visant à gérer la sécurité comportementale (10 principes) et la sécurité des procédés (10 principes). 332 audits de prévention ont été effectués. A la demande du préfet, 7 exercices se sont déroulés en commun avec le SDIS du Jura.

Le personnel non inscrit (1502 personnes pour SOF Tavaux et INOVYN France) a été formé à l'accueil sécurité des entreprises extérieures. 160 audits de contrôle ont été effectués, dont 52 tripartites (en présence de représentants de la maintenance, de la production et de l'entreprise sous-traitante) et 108 ponctuels.

Toutes sociétés confondues, 2816 personnes ont bénéficié d'une formation générale à la sécurité selon la répartition principale suivante :

- 1502 personnes formées à l'"accueil sécurité des entreprises extérieures",
- 437 personnes formées au port des Appareils Respiratoires Isolants,
- 203 personnes formées à la prévention du risque lié à l'usage de l'acide fluorhydrique,
- 99 personnes formées au port du scaphandre,
- 118 personnes formées à l'habilitation tests Atmosphère,
- 43 personnes formées à l'utilisation des extincteurs,
- 126 personnes formées au port du harnais,
- 25 personnes formées à la mission "véhicule d'observation" de la gestion de crise.

En conclusion, le programme de formation reste toujours très soutenu, et s'accompagne d'un grand nombre d'audits sur le terrain.

2.1.2/ Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

Pour rappel, les études de dangers (EDD) sont exigées lors des demandes d'autorisation d'exploitation concernant les nouveaux projets. Elles sont soumises à une révision quinquennale pour les installations existantes de façon à intégrer les exigences et progrès en matière de sécurité. En 2018, les révisions d'études de dangers suivantes ont été déposées en Préfecture dans le cadre de leur révision quinquennale :

SOF Tavaux

> Pas de dépôt d'étude de danger conformément au planning convenu avec la DREAL

L'étude de danger du service IXAN a été reportée à fin 2019 pour tenir compte des nouveaux secteurs en cours de construction.

INOVYN France

> Étude de dangers du secteur CAL EPI EPICEROL du service Allyliques

La révision d'autres études de dangers est par ailleurs en cours en 2019 :

SOF Tavaux

> Étude de dangers des installations du service IXAN

> Étude de dangers des installations du service FLUORÉS

INOVYN France

> Étude de dangers du service dichloroéthane (échéance décembre 2019)

Pour chacune des parties, les effectifs en ingénieurs sécurité des procédés sont en nombre suffisant. Pour répondre aux besoins conjoncturels, l'exploitant fait appel à des bureaux d'étude extérieurs spécialisés et formés aux méthodes d'analyse des risques qu'il utilise.

2.1.3/ Maîtrise des procédés : Service d'Inspection Reconnu (SIR)

Pour rappel, le SIR est chargé des contrôles réglementaires des équipements sous pression, et de leurs plans de surveillance volontaires, ceci sous la supervision de la DREAL. Environ 4500 équipements sont suivis sur l'ensemble de la plate-forme (appareils, tuyauteries...) : 1900 chez SOF Tavaux et 2700 chez INOVYN.

Chaque exploitant possède désormais son propre SIR.

Les inspections planifiées (tout type confondus) réalisées par le SIR sur l'année 2018 complète – SIR SOF Tavaux et SIR INOVYN France - représentent un taux supérieur à 98% de l'activité (589 SOF Tavaux + 1206 INOVYN). Le reste a été réalisé par des organismes habilités.

Les visites de surveillance approfondie réalisées par la DREAL en 2018 (1 SOF Tavaux et 1 INOVYN) ont donné lieu à 2 non conformités pour SOF Tavaux et 1 pour INOVYN. Toutes ont été associées à des plans d'actions correctives.

Le rapport annuel d'activité du SIR au titre de l'année 2018 a été présenté à la DREAL par les deux exploitants le 19/03/2019, sans donner lieu à des remarques particulières.

En termes de préconisations émises par les SIR, hors réparation ou modification, 298 ont concerné SOF Tavaux et 641 INOVYN, ceci sur l'année 2018 complète.

Événements significatifs

Les événements significatifs 2018 occasionnés par un équipement sous pression ont fait l'objet d'enregistrements suivant les modalités définies par la DREAL. 15 incidents de niveau D1 et 6 de niveau D2 ont été identifiés :

		SOF Tavaux	INOVYN
Niveau A	Accident ayant causé des lésions ou blessures graves	0	0
Niveau B	Rupture accidentelle	0	0
Niveau C	Perte de confinement avec impact à l'extérieur du site/ impact corporel /déclenchement POI	0	0
Niveau D1	Constat d'une dégradation imprévue ou plus rapide que prévue, ayant entraîné une anomalie/non-conformité sur l'équipement	5	10
Niveau D2	Non respect de fréquence ou de délai d'inspection	0	6

L'exploitant considère qu'au regard du nombre d'équipements présents, le site reste bien sous contrôle.

Question de la salle : quid des arrêts d'installations ?

Les arrêts de courte durée concernent toutes les installations, tandis que ceux de longue durée ont pour objet la maintenance de certaines installations.

2.1.4/ Gestion des modifications

La gestion des modifications se traduit par des demandes d'études qui sont instruites et analysées par les experts Sécurité/Intervention, Environnement et Hygiène Industrielle et SIR de chaque partie. Le rôle de ces experts est d'identifier des risques ou des situations à risque potentiel dans leur domaine de compétence de façon à ce qu'elles soient prises en compte par les chefs de projet.

En 2018, le bureau d'études de la plate-forme a traité pour SOF Tavaux 49 demandes d'études préliminaires (phase préliminaire à la demande d'investissement pour un projet), ainsi que 60 demandes d'études de réalisation (phase relative à la réalisation du projet). Pour INOVYN, 155 demandes d'études de réalisation de projet ont été traitées.

Par ailleurs, et directement géré par les SIR respectifs des exploitants, 265 modifications d'équipements sous pression ont fait l'objet d'un suivi pour INOVYN et 131 pour SOF Tavaux, ainsi que la mise en service de 30 nouveaux équipements.

Concernant les dossiers d'appareil (équipements neufs, calcul, ...), 133 ont été traités pour SOF Tavaux et 228 pour INOVYN.

2.1.5/ Gestion des situations d'urgence

Les pompiers du site sont désormais sous gestion INOVYN. En conformité avec l'objectif fixé, 4 exercices (2 SOF Tavaux, 2 INOVYN) avec mise en place de la cellule de crise (PC Direction) ont été réalisés en 2018.

En moyenne, 80 exercices sont réalisés chaque année. 82 exercices de réponse aux situations d'urgence ont été réalisés en 2018, répartis comme suit :

Thématiques	SOF Tavaux	INOVYN
Assistance à blessés	3	2
Interventions sur feux	10	5
Fuite de gaz inflammable	4	7
Fuite de liquide inflammable	7	6
Fuite de gaz toxique	4	6
Fuite de liquide toxique	4	11
Fuite de liquide corrosif	3	2
Divers	3	5

2.1.6/ Gestion du retour d'expérience

Chaque incident, accident, ... est enregistré dans la base de données dédiée de chaque partie. Ceux-ci sont revus pour chaque partie au cours des revues hebdomadaires de direction et des réunions mensuelles organisées avec les chefs de service. Tous les événements font l'objet d'une communication via divers dispositifs internes et externes : FOCUS, SHE Alert / Retour d'EXpérience du site, du groupe SOLVAY, INOVYN, INEOS et industries chimiques, du BARPI. L'exploitant participe par ailleurs à des comités techniques professionnels tels que France Chimie (ex-UIC), CTEF (produits fluorés au niveau européen), CTNIIC (SIR au niveau national), ainsi que d'autres partenaires au niveau international.

2.1.7/ Contrôle du SGS

SOF Tavaux

Revue de direction : une revue est effectuée annuellement. Elle regroupe les Processus Hygiène & Sécurité au travail, Sécurité Procédés et Environnement. Une revue de direction annuelle du SIR fait par ailleurs l'objet d'un rapport communiqué à la DREAL*. Des revues planifiées des activités HSE sont également faites par la direction : elles passent en revue les objectifs annuels et plans d'actions sécurité/intervention, environnement, et hygiène. 5 comités de pilotage SIR se sont tenus. Un bilan annuel est effectué en Revue de Direction et Revue Stratégique SOF Tavaux, qui débouche sur le plan d'actions de l'année suivante.

Inspections internes planifiées et audits terrain : la direction SOF Tavaux a effectué 9 inspections. 22 inspections ont par ailleurs été réalisées dans le cadre du CHSCT. 496 audits de terrain, dont 160 communs dans le cadre des démarches communes avec INOVYN France et/ou les entreprises extérieures, ont été effectués : audits prévention, tripartites, ou spécifiques "travaux arrêt et construction". La DREAL a par ailleurs effectué 6 inspections (hors activité SIR).

INOVYN France

Contrôle du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : les différentes composantes du SGS ont été examinées au cours de l'année 2018 lors des revues annuelles des processus Hygiène Sécurité Environnement, ainsi que les revues annuelles du SGS

* Commun entre SOF Tavaux et INOVYN France
Tavaux le 6 juin 2019

dans les services par la direction ("Inspections Planifiées Direction"), du rapport annuel de l'activité du SIR et de la revue de direction.

Inspections internes planifiées et audits : 21 inspections ont été effectuées par la direction, ainsi que 44 inspections par le CHSCT/CSSCT. 596 audits ont par ailleurs été menés sur le terrain : audits prévention, tripartites, ISO, ou spécifiques lors des travaux, arrêt et de construction. Un audit sur le thème des 10 principes "Sécurité comportementale" a été mené par des auditeurs du groupe INEOS (spécifiquement formés). Celui de l'année prochaine portera sur la sécurité des procédés. Enfin, la DREAL a effectué 12 inspections en 2018 (hors activité SIR).

2.1.2/ Sécurité & Environnement : investissements annuels

SOF Tavaux

Année	2018	2017	2016	2015
Dépenses (millions d'euros)	4,8	5,0	9,0	8,8
dont pour Environnement	0,3	2,6	6,7	5,4
dont pour Sécurité & Hygiène	4,2	2,4	2,3	3,4

Les principaux postes concernent les investissements issus des études de danger (2,18 k€) ainsi que des mises en conformité diverses (520 k€) et améliorations diverses (700 k€).

Parmi les investissements liés à la protection de l'environnement, on notera la poursuite des travaux de mise en conformité des installations de grande combustion (GIC) (2,3 M€).

INOVYN France

Année	2018	2017	2016	2015
Dépenses (millions d'euros)	6,9	6,4	8,0	6,2
dont pour Environnement	2,6	3,3	3,1	3,0
dont pour Sécurité & Hygiène	4,3	3,1	4,9	3,2

Les investissements liés à la protection de l'environnement ont notamment porté sur la contribution à la mise en conformité de l'installation de combustion (GIC) à hauteur de 1,9 M€, le remplacement d'équipements à l'OHT POC (289 k€), le démantèlement de l'ex Électrolyse Mercure (115 k€) ainsi qu'à la stabilisation des bassins C et D (126 k€).

Concernant les investissements liés à la sécurité, l'hygiène et aux conditions de travail, on peut noter l'arrêt réglementaire aux Allyliques, pour un coût de 2,709 M€, la mise en conformité suite à l'EDD Électrolyse (445 k€), l'amélioration Hygiène aux Allyliques (313 k€), la sécurisation des accès camion au poste de chargement lessive (172 k€), ainsi que la mise en sécurité des installations conformément à l'arrêté préfectoral n° 39-2016-05-12-001, pour un coût de 118 k€.

En 2019, d'importants investissements (entre 15 et 16 M€) seront consacrés à la sécurité et à l'environnement, avec la mise en place de nouveaux laveurs gazeux.

2.1.3/ Incidents et accidents

SOF Tavaux

Pour information, l'échelle de cotation de la gravité des événements du groupe SOLVAY distingue les niveaux suivants : C (Catastrophique), H (Haut), M (Moyen) et L (Low = bas). 58 événements correspondant aux différents critères mentionnés ont été enregistrés en 2018 : 0 Catastrophique, 0 Haut, 2 Moyen et 56 Low (bas). Aucun accident/incident significatif n'a fait l'objet d'une déclaration particulière à la DREAL.

On remarque que le nombre d'événements de niveau bas recensé est volontairement en augmentation : le groupe SOLVAY souhaite en effet comptabiliser un maximum de signaux faibles, même s'ils mettent en cause de très faibles quantités ou simplement des fluides d'utilité tels que par exemple de la vapeur d'eau, ceci en vue d'identifier le plus en amont possible les sources de dérives pouvant mener à un accident.

Les 2 événements classés M en 2018 n'ont entraîné aucun impact environnemental :

- 3/01/2018 - Service ENERGIE / Vapeur d'eau - Ouverture intempestive d'une soupape
- 21/07/2018 - Service IXAN / Trichloroéthane 112 - Perçage d'une tuyauterie - Fuite canalisée sur dalle et caniveau chimique

Au vu de l'absence d'impact environnemental, aucun de ces événements n'a fait l'objet de déclaration particulière à la DREAL.

INOVYN France

L'échelle de gravité (commune à INEOS) se base sur 2 indicateurs :

- La performance environnementale, qui correspond au nombre d'incidents répondant aux critères de catégorie A, B, C ou D :
 - A - Effet limité à l'intérieur de l'usine
 - B - Effet limité à l'intérieur de la plate-forme avec impact réglementaire
 - C - Effet significatif à l'extérieur
 - D - Incident de crise causant des dommages permanents
- La performance sécurité des procédés, qui correspond au nombre de pertes de confinement (LOC) de quantités supérieures aux valeurs seuils définies par l'US EPA (Agence environnementale américaine) :
 - LOC10 : perte de confinement d'un produit au-delà de 10 % du seuil défini dans l'US EPA,
 - LOC100 : perte de confinement d'un produit au-delà de 100 % du seuil de l'US EPA.

En 2018, 13 événements ont été classés sur l'échelle environnementale et 5 sur l'échelle sécurité :

Incidents	Nombre
LOC - Major (100% and more of control)	4
PSM 1 - LOC – Minor (10%-100% of control)	1
PSM 2 - incidents de catégories A et B	13
Cat C - incidents	0
Cat D - incidents	0

La déclaration des incidents significatifs s'effectue selon les critères ci-dessous : un incident classé en case avec croix doit être déclaré au niveau groupe.

	Pas de LOC	LOC10 (10 % de la valeur seuil)	LOC100 (100 % de la valeur seuil)
Catégorie A			
Catégorie B			x
Catégorie C	x	x	x
Catégorie D	x	x	x

Aucun événement n'a été déclaré à la DREAL en 2018.

Pour conclure, tous ces éléments montrent l'efficacité du SGS, consécutif à l'effort déployé en termes de formation, d'audits et d'exercices.

2/ Bilan de prévention des risques chroniques 2018 de la plate-forme de Tavaux

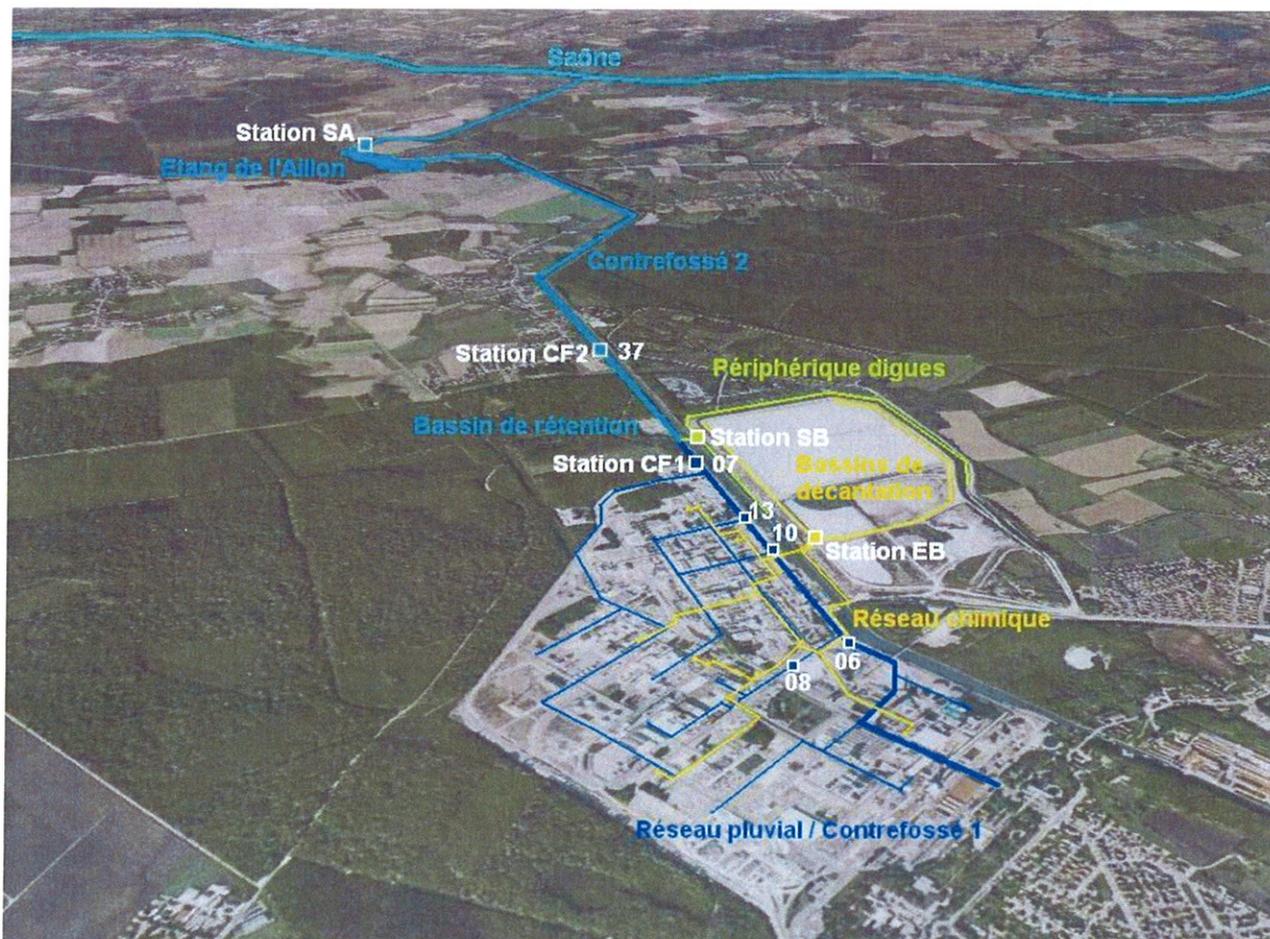
2.1/ Les rejets aqueux au milieu naturel

Pour information, concernant la pollution historique à l'aval de la plate-forme de Tavaux, une réunion d'information des membres de la CSS sur l'évolution du panache en aval de la plate-forme a eu lieu en sous-préfecture de Dole le 16 janvier 2019.

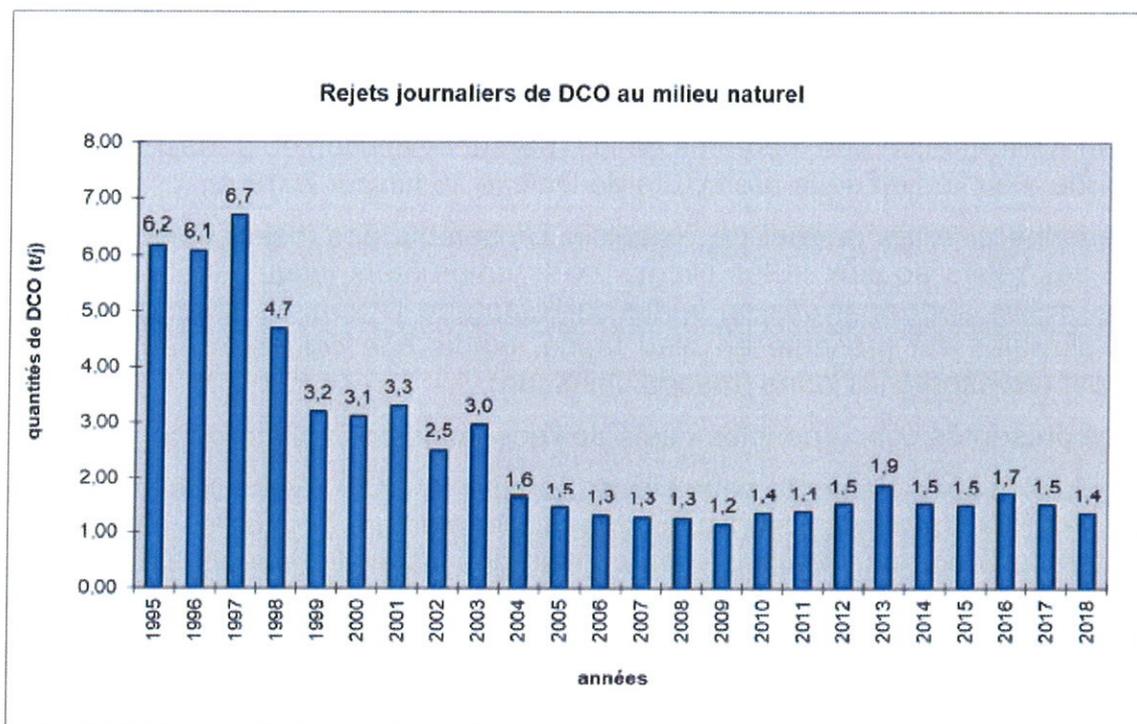
La vue aérienne ci-après permet de visualiser l'ensemble des installations dédiées au traitement des rejets aqueux et les circuits qu'ils empruntent jusqu'à leur rejet dans la Saône. Les rejets sont analysés en sortie de l'étang de l'Aillon. Le réseau de collecte des eaux pluviales est présenté en bleu foncé, tandis que celui des eaux issues de procédés est représenté en jaune (réseau chimique).

Les chiffres présentés concernent les rejets de l'ensemble de la plate-forme.

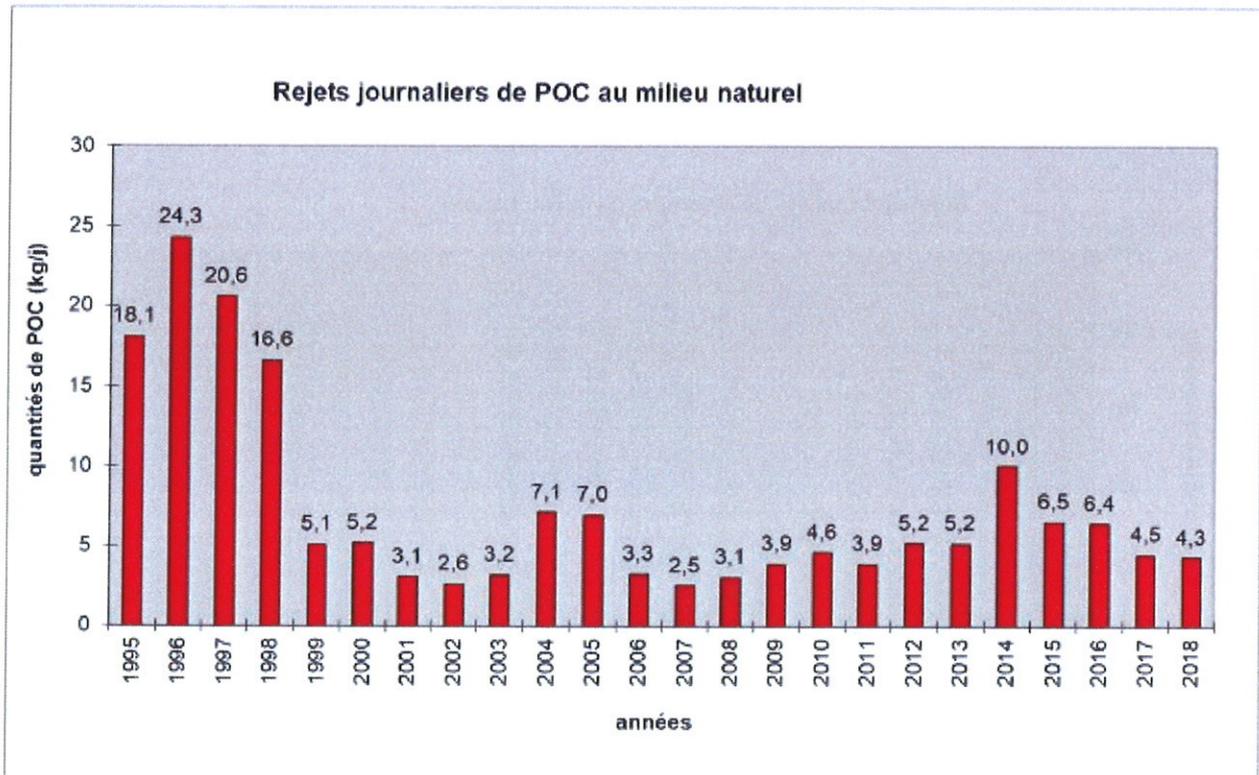
Pour rappel, plusieurs éléments sont suivis, comme la DCO (Demande Chimique en Oxygène), les POC (produits organiques chlorés), le mercure (Hg) et les chlorures. Les rejets sont traités dans un premier temps au sein des installations, puis, pour ceux non pris en charge par la station d'épuration biologique, envoyés dans une lagune pour décantation des matières en suspension.



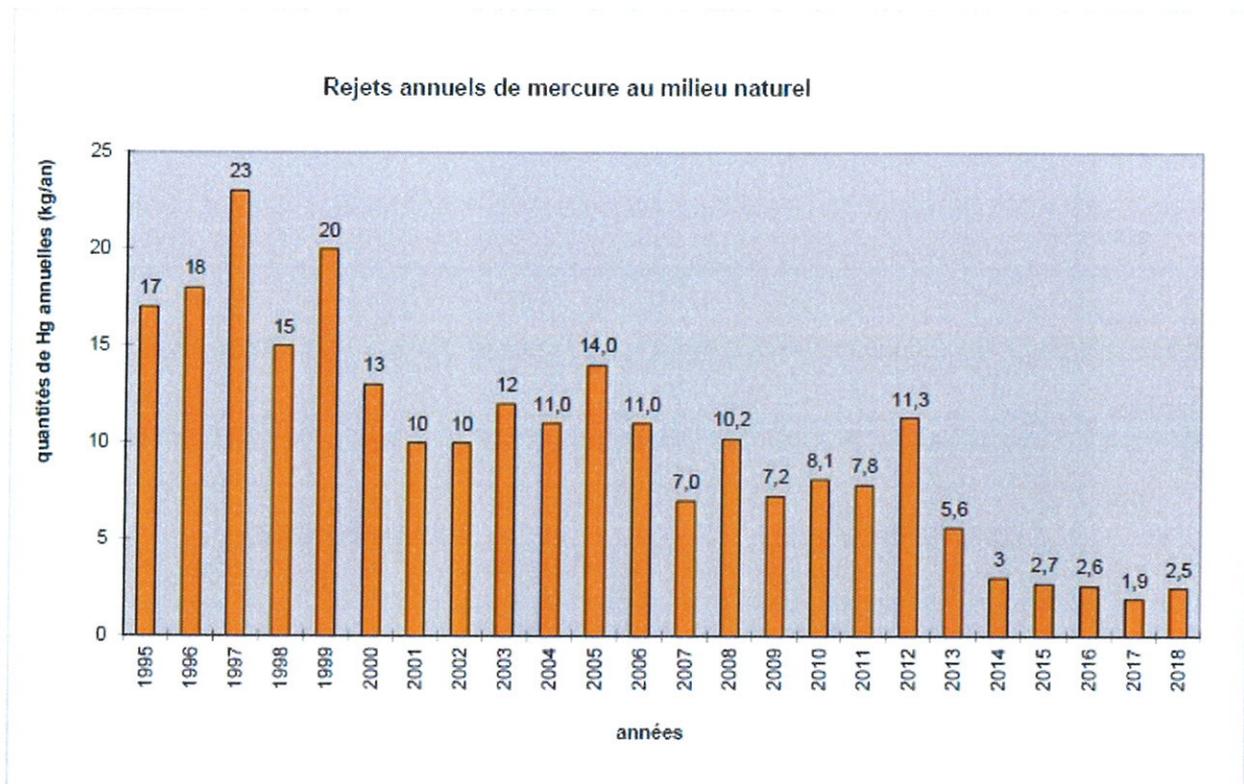
Rejets journaliers de DCO au milieu naturel : un palier est atteint depuis quelques années. L'accroissement de la DCO en sortie d'atelier en 2013 était le fait de la hausse de l'activité liée à l'extension des ateliers. Il a été compensé par l'investissement dans l'extension de la station d'épuration biologique.



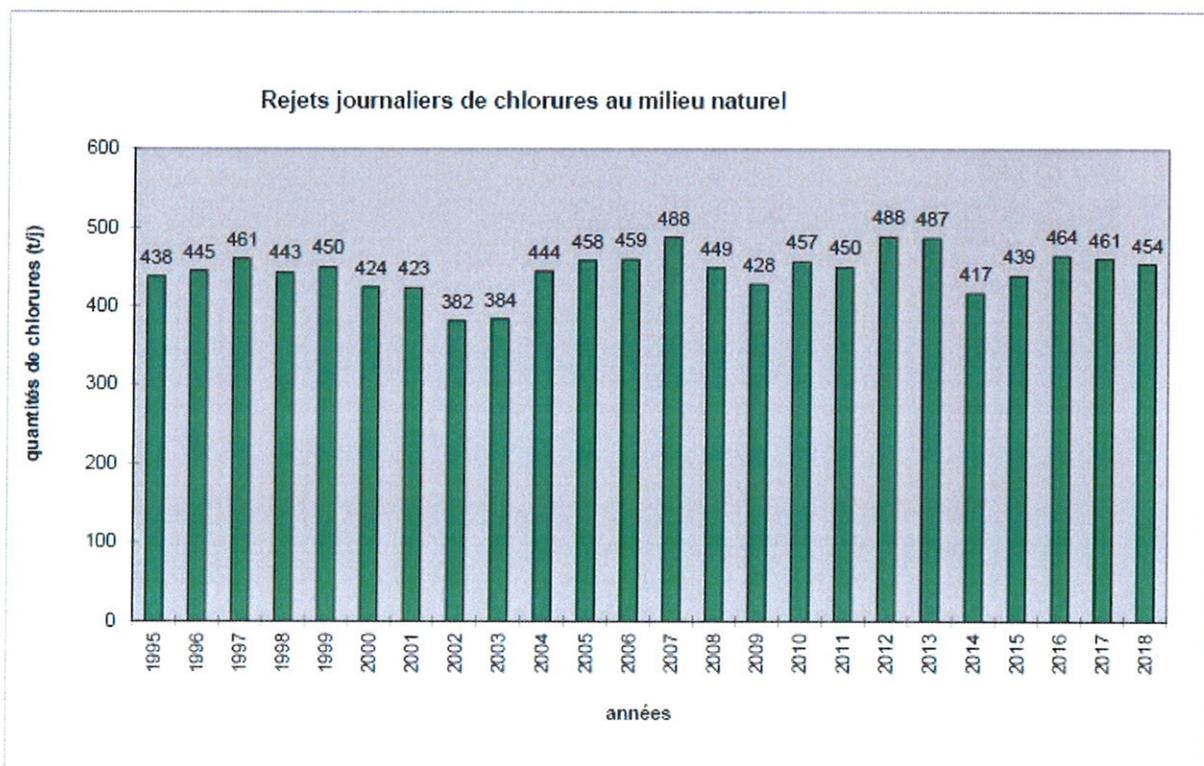
Rejets journaliers de produits organiques chlorés (POC) au milieu naturel :



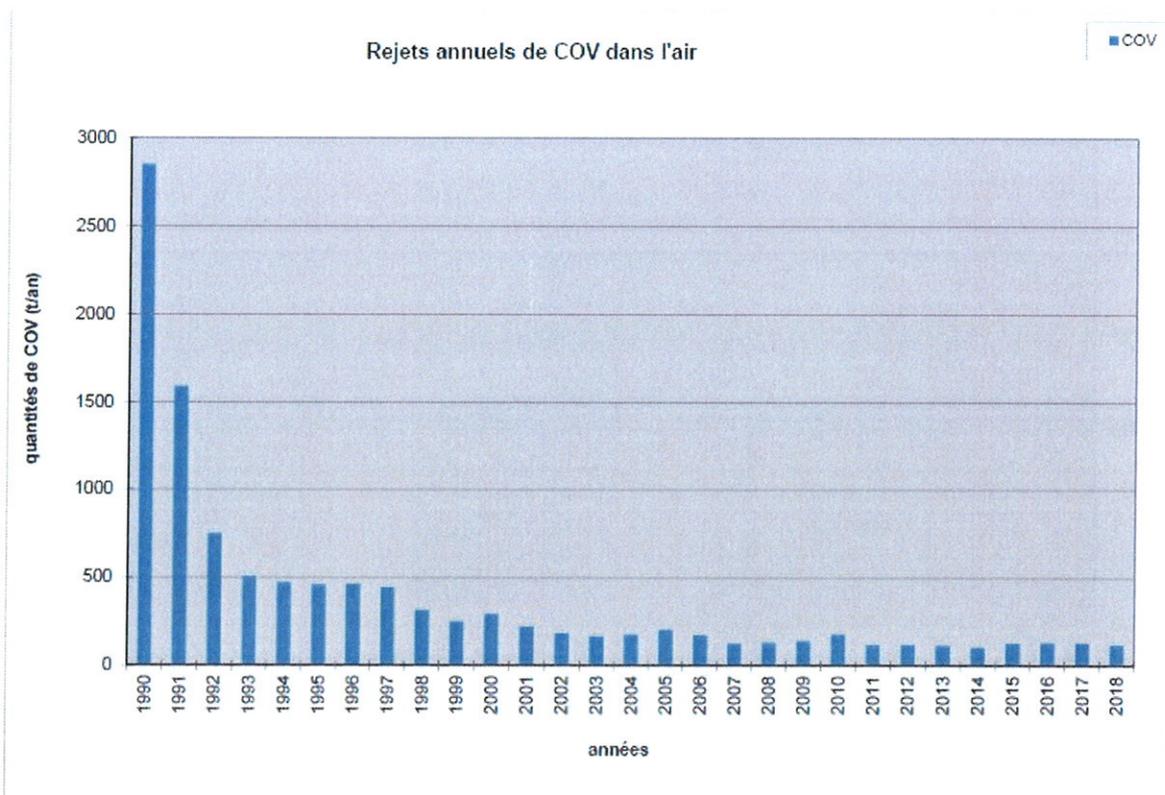
Rejets de mercure au milieu naturel : du fait de l'arrêt de l'électrolyse à cathode de mercure en 2013, les rejets ont baissé pour désormais atteindre un palier. La baisse se poursuivra, plus lentement. On peut considérer la concentration en milieu naturel comme faible.



Rejets de chlorures au milieu naturel : ce rejet est constant, du fait de l'activité du site. Le maximum atteint en 2018 a été de 800 tonnes sur une journée. La concentration maximale autorisée dans le milieu naturel est de 400 mg/l, elle n'a jamais été dépassée.



2.2/ Les émissions dans l'air (commun SOF Tavaux et INOVYN)

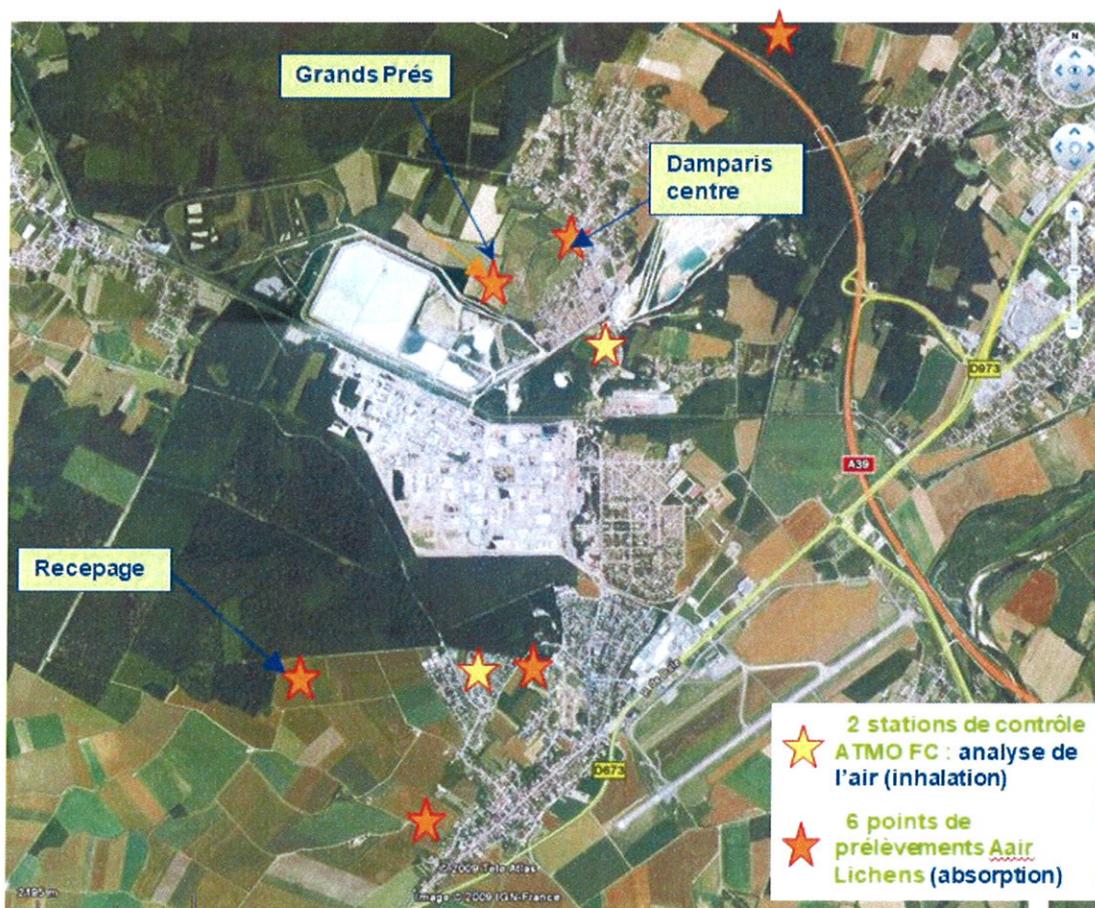


Les émissions dans l'air

Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) ont été réduites suite à l'installation d'incinérateurs (le premier en 1990), utilisés pour brûler les déchets liquides et gazeux. Les rejets sont aujourd'hui relativement stables (voir graphique page précédente) et ont atteint 119 tonnes en 2018.

Les immissions² autour du site

Sont suivis autour du site les NO_x (oxydes d'azote), le SO₂ (dioxyde de soufre), les POC, les dioxines/furanes et le mercure. Les données proviennent de 2 sources : l'analyse de lichens d'une part (organismes bio-accumulateurs qui permettent de mesurer l'évolution des immissions), et l'analyse de l'air par ATMO Franche-Comté d'autre part. La vue aérienne ci-après présente les différents points de prélèvement, situés en fonction des vents dominants. ATMO Franche-Comté suit les NO_x et le SO₂ en 2 points, l'exploitant suit le mercure sur ces mêmes points.



- Bio surveillance des retombées de mercure

Le tableau ci-après présente les résultats d'analyse de lichens prélevés autour du site: la plupart des points suivis montrent une décroissance lente des teneurs en mercure. Les valeurs en gras sont celles qui dépassent la valeur du bruit de fond (1).

Tableau : mercure dans les lichens (mg/kg de lichen)

² L'immission caractérise la concentration des polluants dans l'air ambiant, et donc l'impact sur la santé des personnes.

Points de mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Damparis Nord	0,2	0,19	0,17	0,23	0,20	0,18	0,28	0,21	0,13	0,22	0,10
Damparis Centre	0,35	0,37	0,19	0,41	0,41	0,38	0,45	0,37	0,23	0,27	0,24
Tavaux Ouest	0,25	0,21	0,19	0,20	0,11	0,26	0,19	0,30	0,21	0,27	0,14
Grand Pré			0,52	0,97	0,55	0,19	0,72	0,30	0,18	0,14	0,10
Recepage			0,09	0,14	0,15	0,14	0,20	0,17	0,15	0,13	0,10
Valeur significative selon base de données (1)	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
Émissions Hg à l'atmosphère (kg/an)					240	161	187	11			

(1) Selon la base de données Airlichen (5000 prélèvements en France) : cette valeur représente le bruit de fond, c'est-à-dire la concentration moyenne dans l'environnement, sans lien avec une activité industrielle particulière. Elle n'a pas de signification sanitaire.

• Bio surveillance des retombées de dioxines furanes

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'analyse de lichens prélevés autour du site: les valeurs présentent des variations dues aux conditions météorologiques mais restent stables dans l'ensemble. Les retombées sont inférieures au seuil analogique. Les concentrations sont néanmoins supérieures au bruit de fond aux points de prélèvement "Damparis Centre" et "Grand Pré".

Tableau : dioxines furanes dans les lichens (picogrammes/g)

Points de mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PCDD/F											
Pg/g I-TEQ											
Damparis Nord	4,4	4	5	5,2	5,8	6,5	5	3,9	3,7	3,3	2,9
Tavaux Vernaux	2,1	3,3									
Damparis Centre	3,2	7,8	5	5,8	4,6	5,3	6,1	5,5	3,8	2,7	3,9
Tavaux Ouest	3	3,6	4,3	3,5	2,9	3	4,2	1,4	4,1	3,9	3,0
Grand Pré			5,6	10	7,7	3	8,1	3,4	3,3	2,5	3,9
Recepage			4,2	1,3	3,3	2,5	3,8	3,3	2,5	1,9	2,2
Seuil analogique (1)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Bruit de fond significatif (2)	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4

(1) toutes les valeurs sont inférieures au seuil analogique au-dessous duquel le risque d'introduction dans l'alimentation est absent.

(2) quantités de dioxines supérieures au bruit de fond.

• Immissions : surveillance spécifique ATMO Bourgogne Franche Comté :

Tableau : valeurs maximales en microgrammes par m³ d'air (µg/ m³) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	VTR ¹
VC1	2	2,8	2,1	< 1	< 1	< 1	1,9	4	< 56
VDC	5,8	3,5	5,6	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 200
CLM4	<2	< 2	3,7	< 2	< 2	< 2	4,3	< 2	< 38
Hg	<0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,03

¹ VTR : valeurs toxicologiques de référence (VTR)

Les valeurs VC1, VC2, CLM4, et mercure, sont largement inférieures aux VTR. Le signe "<" signifie que la quantité est inférieure à ce seuil, mais n'a pas pu être mesurée pour cause de limite technique des appareils de mesure. La valeur de 4 concernant le chlorure de vinyle VC1 est liée à un événement "spot".

Discussion

La CPEPESC, s'il constate la conformité des rejets, s'interroge sur les phénomènes d'accumulation, notamment du mercure dans les sédiments. Il souhaite que l'étude sur le comportement des sédiments de l'étang de l'Aillon soit poursuivie et remercie Inovyn de la lui avoir communiquée. Il souhaiterait par ailleurs la poursuite de l'étude des poissons en Saône : une étude de l'ARS a en effet préconisé de limiter la consommation de poissons d'eau douce pour les femmes enceintes et les bébés. Pour la CPEPESC, les rejets de produits chlorés sont un problème de fond. La pollution de la nappe phréatique doit être suivie.

La préfecture fait remarquer que la situation concernant les poissons de la Saône n'est pas uniquement due à la plate-forme de Tavaux et précise qu'une disposition spécifique de suivi en aval de la plate-forme est prescrite par l'arrêté préfectoral du 16/04/2019. Une pêche est prévue en septembre prochain, les substances les plus significatives seront analysées. Des réponses seront apportées en mars 2020. L'ARS et la DDT souhaitent être associées à la définition du cahier des charges.

L'exploitant ajoute que l'ensemble des prescriptions de cet arrêté vont être appliquées.

Le CAPREN remercie INOVYN d'avoir établi, en séance, un bilan pluriannuel des rejets en chlorures et souhaite qu'il soit complété par une étude des moyens d'abattre ces rejets, dont on retrouve la trace jusqu'à Lyon.

L'exploitant répond qu'il n'existe aucune solution pour réduire ces rejets qui, comme l'arrêté le prescrit, soit techniquement et économiquement acceptable.

A propos des filières d'élimination des déchets dangereux, la CPEPESC informe l'exploitant que des déchets contenant du mercure auraient été retrouvés dans la station d'épuration de Rémilly-sur-Tille (21), suite à la vidange sauvage d'un camion sur une aire d'autoroute. La station aurait été nettoyée après possible accord passé entre le transporteur et la mairie.

Pour l'exploitant, ce qui vient d'être dit constitue une accusation grave. La préfecture demande si l'association a porté plainte. Cette dernière indique que non. La préfecture regrette que cela n'ait pas été fait. De ce fait, aucune enquête n'a pu être diligentée sur la réalité de ces informations.

Par ailleurs, l'exploitant précise que, conformément à l'arrêté préfectoral du 06/08/2018 (arrêté dit « sécheresse », l'exploitant a mis en place un plan de délestage des eaux à rejeter dans la Saône à mettre en œuvre, si nécessaire, en période d'étiage. Ce système a démontré son efficacité.

• Immissions SO₂, NO_x

L'amélioration est sensible depuis 2007.

Tableau : indice de qualité de l'air sur les stations de prélèvement d'ATMO FC

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NOx	Damparis	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Tavaux	4	2	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1
SO ₂	Damparis	4	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Tavaux	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Indices de qualité de l'air : 1 et 2 = Très Bon, 3 et 4 = Bon, 5 = Moyen ..., 10 = très mauvais

2.3/ Rapport d'exploitation de l'unité de traitement par incinération des déchets organiques chlorés (OHT) d'INOVYN sur le site de Tavaux - Année 2018

16 728 tonnes ont été incinérées en 2018, dont 3198 tonnes sont issues des activités SOF Tavaux. L'unité a fonctionné 8312 heures soit un taux d'exploitation de 94,8 %. L'OHT a permis de traiter sur site, 93,3 % des déchets dangereux produits par INOVYN, avec valorisation de la chaleur générée sous forme de production de vapeur à usage industriel.

L'unité a fonctionné 8098 heures soit un taux d'exploitation de 92,4 %. L'incinérateur a été arrêté 662 heures, pour les raisons suivantes :

durée	Type d'arrêt	Nature
130 h	1 arrêt programmé	Nettoyage chaudière
273 h	2 arrêts programmés	Nettoyage et entretien
259 h	Divers calages	

Pendant les arrêts les effluents gazeux étaient orientés vers d'autres installations de traitement.

A noter dans les opérations d'entretien, 2 entretiens significatifs : la réfection partielle du réfractaire et la remise à neuf du chapeau du four.

Les investissements 2018 se sont élevés à 289 k€, liés principalement à des remplacements d'équipement.

• Synthèse de la surveillance des rejets gazeux en sortie d'incinérateur - 2018

	Valeur moyenne journalière		Fiabilisation (2 contrôles annuels par laboratoire extérieur)	Flux annuel	
	Limite (mg/Nm ³)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements	Limite (¹)	Kg/an
CO	50	11	0	8099	1334
Poussières	10	32	0	1620	198
COV (via COT)	10	0	0	1620	37
HCl	10	28	1	1620	153
SO₂	50	1	0	8312	108
NOx	400	1	0	69821	6345
Métaux			0		
PCDD/PCDF (dioxines et furannes)			0		

(1) Calculées sur bases des flux horaires autorisés (AP) et du nombre d'heures de fonctionnement de l'incinérateur

Les dépassements constatés en HCl sont principalement le fruit de marches transitoires conduisant à des perturbations de débits de résidus. Les dépassements constatés en poussières sont consécutifs aux travaux réalisés sur le réfractaire du four en mars 2018.

2.3.1/ Surveillance des rejets aqueux 2018

La surveillance est réalisée en interne (auto surveillance). Quelques dépassements ont été enregistrés, en concentration sur le paramètre AOX, sans dépassement du flux prescrit. Pour information, les AOX sont absorbables par du charbon. Aucun dépassement n'a été noté sur les autres paramètres auto surveillés qui sont la DCO, les métaux, le CN et les HCT.

Un organisme extérieur vérifie la validité des résultats d'analyses sur les dioxines et furanes (PCDD/PCDF). Les 2 contrôles effectués en 2018 ont conclu à des résultats conformes aux seuils autorisés.

2.3.2/ Rapport d'exploitation de l'unité de traitement par incinération des déchets fluorés de SOF Tavaux - Année 2018

854 tonnes de déchets liquides ont été incinérées à l'OHT POF en 2018. L'unité a fonctionné 351,1 jours, soit un taux d'exploitation de 96,2 %. L'incinérateur a été arrêté au total 13,9 jours cumulés, dont :

Durée	Type d'arrêt	Nature
1,4 j	Arrêt programmé	Arrêt de production de vapeur usine mis à profit pour intervention sur l'échangeur I221
1,7 j	Arrêt volontaire	Permutation de four et remplacement de l'échangeur I221
1,3 j	Arrêt programmé	Intervention sur I221 et colonne I112
1,8 j 1,1 j	Arrêts programmés	Changement du brûleur et intervention sur I221
3,4 j	Arrêt programmé	Arrêt général pour entretien des unités de production
2,2 j	Marche dégradée	Calages et arrêts volontaires

344 k€ ont été investis en 2018, essentiellement pour le maintien de l'outil.

Synthèse de la surveillance des rejets gazeux 2018

	Valeur moyenne journalière		Fiabilisation (2/an)	Flux annuel	
	Limite autorisée (mg/Nm ³)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements	Limite autorisée (1)	kg/an
CO	50	38	0	2208	366
Poussières	10	1	0	425	14,8
COV (via COT)	10	0	0	1700	10
HCl	10	102	1	425	140,2
HF	1	0	0	42	1,7
SO₂	50	0	0	2208	21
NOx	400	0	0	17831	1501
Métaux	-	-	0	-	-
PCDD/PCDF	-	-	-	-	-

(1) Calculée sur base des flux horaires autorisés (par arrêté préfectoral) et du nombre d'heures de fonctionnement de l'incinérateur

Les dépassements journaliers de CO et de poussières sont en nette amélioration en 2018, suite à l'amélioration de l'étanchéité du chapeau du four et donc à une bonne maîtrise de la teneur en O₂ au niveau de la combustion. La régulation de l'excès d'O₂ a également été optimisée et ainsi que l'injection de certains flux liquides.

Les dépassements d'HCl sont dus aux concurrences entre les absorptions de CO₂ et d'HCl, liées aux modifications de consignes d'exploitation. Les résultats ont été améliorés avec le retour aux consignes d'exploitation antérieures.

Pour information, les rejets d'HCl sont déjà diminués au moyen d'un traitement par la soude (qui permet d'augmenter le pH).

Auto surveillance

3 légers dépassements de la teneur en chrome VI se sont produits, sans toutefois dépasser le flux maximal journalier autorisé (produits de corrosion des équipements métalliques riches en nickel et chrome se retrouvant dans les déchets liquides traités).

Les résultats sont conformes concernant les dioxines et furannes.

2.3.3/ Bilan cendres et mâchefers 2018 - SOF Tavaux

Ces déchets ont pour origine le combustible (charbon) du générateur de vapeur GNF.

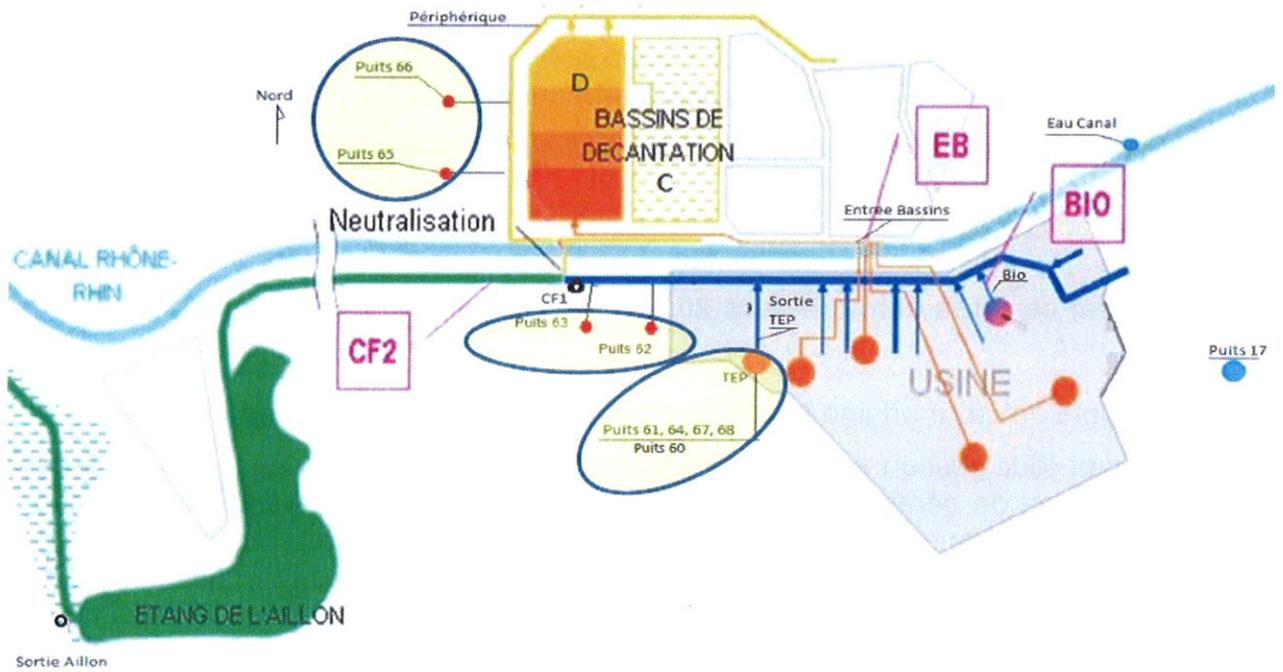
Concernant leur gestion et leur valorisation : 2040 tonnes de déchets non dangereux (dont 0 tonnes de cendres et 2040 tonnes de mâchefers) ont été déposées, pour une autorisation s'élevant à 24 000 tonnes par an. Les cendres sont valorisées à hauteur de 100 % comme agent de stabilisation de déchets dangereux dans des Installations de Stockage de Déchets Dangereux externes. Le phasage de l'exploitation se situe très en dessous des prévisions. Les déchets sont conformes à la caractérisation de base exigée lors de la procédure d'admission.

Concernant la surveillance des rejets de lixiviats : leur volume s'est élevé à 560 m³. Leurs paramètres physico-chimiques étaient conformes aux prescriptions.

Concernant la surveillance des eaux souterraines effectuée au droit du stockage : les paramètres de suivi continuent d'être stables.

3/ Actions de réduction des micropolluants dans l'eau, en cours et à venir

Schéma : circuit des rejets de la plate-forme de Tavaux



SOF Tavaux : Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des engagements pris et l'état d'avancement des actions : en vert, les actions terminées.

Sujet	Engagements	Etat d'avancement
Arsenic Service Fluorés	Vérification de l'état des collecteurs enterrés avec le tests BRGM par techniques radar / géophysiques	Réalisée sans apport d'éléments nouveaux- action terminée
Arsenic Plateforme	Etude en collaboration avec INOVYN France pour déterminer les rejets et origines de l'arsenic	Réalisée en collaboration avec INOVYN et transmise aux autorités- action terminée.
Zinc Etablissement SOF	Zinc rejeté par la purge de la TRG PVDF : pas d'engagement supplémentaire (substitution du produit de traitement contenant du zinc déjà réalisé). Mis en place un suivi annuel pour suivre de la décroissance du rejet	Suivi annuel en place – action terminée
Nonylphénols Ramifiés	Poursuite des études des techniques analytiques et échanges avec l'INERIS / AQUAREF	Echanges réalisés Absence de fiabilité des mesures avec présences aléatoires y compris dans les eaux importées - action terminée
Lindane IXAN, secteur PVDC	Campagne autour du PCT IXAN pour valider le piégeage dans les boues de PVDC	Réalisée – piégeage confirmé.
Chloroforme Service Fluorés	- Détermination des origines , - Proposer et statuer sur les possibilités et modalités de réduction éventuelles du rejet de chloroforme.	Réalisée avec conformation de la présence . Efficacité de la colonne de stripping vérifiée pour les traces issus des procédés du service.
Chloroforme, STEP BIO	Suivi sur les effluents entrants et sortants permettant de déterminer une corrélation entre la teneur en chlore actif présent et la teneur en chloroforme	Réalisé mais de corrélation simple mise en évidence- action terminée.
Acceptabilité des effluents, Plateforme	- Campagne de mesures des concentrations de micropolluants présents dans la Saône à l'étiage en amont du point de rejet de la plateforme.	Campagne réalisée et résultats utilisés dans le cadre du dernier dossier de demande d'exploiter (DAE PVDC 60 kt/an).

Service	Engagements	Etat d'avancement
Ensemble établissement	Poursuite des campagnes d'analyses pour établissement conformité AM RSDE	Réalisé Attente des derniers résultats pour exploitation
	Efficacité des bassins de décantation sur les métaux	Echange d'informations réalisé entre les parties et permettra l'élaboration des FAE
	Rejet de DEHP	Confirmation de l'absence de DEHP dans les rejets SOF (17/01/2019) Arrêt des investigations
FLUORES	Demande d'amélioration de la qualité de l'HF approvisionné depuis Porto-Marghera	Action abandonnée suite à la vente du site de Porto-Marghera
FLUORES	Proposition de traitement du puits 69 (Inovyn) au sein des unités SOF Tavaux	Retour de SOF Tavaux attendu par INOVYN
IXOL	Amélioration du stripping des POC	En cours d'étude
IXAN	Obtention du budget pour colonne de stripping des effluents VDC	Budget d'étude obtenu, libération en 2019 pour mise en service avant fin 2020
IXAN	TRG : traces de chloroforme (conforme à l'AM 2921 du 14/12/2013)	Abandon des investigations procédé AMOEBA non retenu
PVDF	Rejet d'arsenic vers la BIO	situation conforme à AM RSDE (flux inférieur au seuil déclenchant VLE) suite à changement de fournisseur d'une matière première
STEP BIO	Installations de chloromètres sur les entrées des effluents principaux INOVYN	Cahier des charges rédigé, et chiffrage en cours pour demande de budget

Pour information, l'action d'amélioration de la colonne de stripping des POC de l'installation IXOL a été chiffrée à 1,5 M€.

Concernant les traces de chloroforme retrouvées dans la tour de refroidissement (TRG) de l'installation IXAN, SOF n'a pas retenu le procédé AMEOBA (traitement sans chlore) compte tenu d'un bilan global (faible réduction de chloroforme/risques de développement de germes) non satisfaisant.

INOVYN

En préambule pour information, les investigations ont permis de conclure sur le fait que les rejets de micropolluants sont pour une large part liés aux activités passées du site. Les substances se sont accumulées principalement dans les sédiments des bassins de décantation et se retrouvent dans le milieu naturel via l'eau de lixiviation. Une seconde source de pollution a pour origine l'installation, dans les années 70, d'une barrière de confinement de la nappe située sous l'usine, composée de puits de fixation qui permettent de récupérer les eaux polluées sur une surface de 20 hectares : certaines étaient traitées et d'autres rejetées au milieu naturel.

Suite à l'étude technico-économique de juillet 2017, il a été décidé de poursuivre l'exploitation des bassins C et D actuels et de construire une interface étanche visant à limiter les eaux de lixiviation contaminées et à les traiter sur la colonne de stripping à l'air actuelle (TEP).

Une étude détaillée a été lancée en octobre 2018, réalisée par la société Golder +, qui constituera le dossier administratif, pour un montant de 480 k€.

La demande du budget pour la première cellule étanche (délai prévisionnel décembre 2019) a été effectuée. Son montant estimatif est de l'ordre de 5 M€. Le calendrier est le suivant : préparation des travaux durant les 1^{er}/2^{ème} trimestres 2020, démarrage des travaux de construction de la 1^{ère} cellule en juillet 2020 (pour une durée 24 mois, temps nécessaire à l'assèchement du bassin), et mise en exploitation pour mi 2022.

La deuxième source de micropolluants provient du traitement sur charbon actif des eaux d'exhaure du puits 66 (actuellement non traitées sur le TEP) et de la sortie TEP. L'élaboration détaillée des solutions techniques puis des essais pilotes par un bureau d'étude extérieur ont été commandés afin de dimensionner et chiffrer les unités de traitement définitives (objectif : 3^{ème} trimestre 2020).

Le traitement par une colonne de stripping-vapeur des eaux d'exhaure du puits de fixation 62 (ou de son substitut, le puits de fixation 69) pourrait également être décidé en fonction des chiffrages : ce puits est l'un de ceux dont les eaux ne sont pas traitées en TEP, et directement rejetées en milieu naturel. Pour information, SOF dispose d'une unité pour un tel traitement et réalise actuellement un chiffrage pour INOVYN, dont dépendra la décision.

Le traitement des effluents issus de la Pyr C3 (installation fabricant du perchloéthylène et du CLM4) constitue le dernier poste de rejet de micropolluants : suite à la demande de la DREAL, des études complémentaires sont en cours en vue de demander un budget, si nécessaire, pour le 3^{ème} trimestre 2019.

Pour information, suite à une question de la salle : cette installation, contrairement aux traitements des pollutions historiques, pourrait bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau.

4/ Programme d'actions sur les salles de contrôle

Pour rappel, l'objectif de ce programme est de mettre en sécurité les unités de production affectées par un accident ou susceptibles de l'être suite à l'agression des salles de contrôle. Les phénomènes dangereux qui pourraient impacter le fonctionnement de ces salles de contrôle sont le flux thermique et la surpression. Le renforcement se traduit principalement par l'installation de hublots en remplacement des vitres, le renforcement des portes, ou le bouchage des ouvertures vitrées. Tous les dispositifs d'arrêt d'urgence ont été ou seront déportés.

Une première phase, l'étude de résistance des salles de contrôle aux accidents majeurs recensés dans les études de dangers, a été réalisée par un bureau d'étude extérieur, et est terminée. Le programme se poursuit par la mise en place d'actions, listées dans les tableaux ci-après :

Inovyn France

Secteurs	Échéancier et coût des travaux
PVC « P79 »	Actions de renforcement préconisées réalisées (33 k€)
Allyliques	Actions de renforcement préconisées réalisées (58 k€)
DCE	Actions de renforcement préconisées réalisées (52 k€)
CLM	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté réalisé (25 k€)
Pyrolyse	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté réalisé (19 k€)
Électrolyse	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté : délai octobre 2019 (31 k€)
P57	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté : réalisé (35 k€)

SOF Tavaux

Salle de contrôle	Échéancier et coût des travaux
IXAN VDC	Actions de renforcement préconisées réalisées (53 k€)
IXAN PVDC	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté réalisé (33 k€)
PVDF	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté réalisé (84 k€)
IXOL	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté réalisé (38 k€)
Fluorés	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté réalisé (228 k€)
Énergie	Dispositif d'arrêt d'urgence déporté : réalisation pour fin du 1 ^{er} trimestre 2020 (nécessité d'arrêt des chaudières, dont GNF début 2020) (165 k€)

Le montant investi dans ces travaux par Solvay approche les 600 k€.

5/ Retour sur l'exercice PPI du 3 mai 2019

L'exercice du 3 mai était un exercice "cadre" (sans déploiement de moyens sur le terrain) : il visait à tester la coordination des différents services impliqués en cas de crise. La réunion d'analyse du retour d'expérience se tiendra le 21 juin, ses résultats seront communiqués aux membres de la CSS.

On a noté un bon déroulement de l'exercice, avec une chaîne d'alerte qui a bien fonctionné.

Pour rappel, l'exercice précédent s'était tenu en 2014 et le retour d'expérience (REX) avait fait ressortir la nécessité de rendre les moyens d'alerte de la population plus performants, notamment via l'installation d'un automate d'appel. Le PPI est aujourd'hui en cours de réécriture et intégrera ces nouveaux moyens. Il sera finalisé fin 2019 / début 2020. L'exercice qui suivra testera le nouveau dispositif d'alerte de la population. Entre-temps, une campagne d'information sera effectuée afin que les riverains communiquent leurs numéros de téléphone à la préfecture. Le projet de PPI sera soumis à approbation après enquête publique d'une durée d'un mois, suite à quoi une réunion publique se tiendra.

Discussion

L'APLT (riverains) et la mairie de Tavaux souhaitent être associés à la diffusion de l'information sur le nouveau dispositif d'alerte.

La Préfecture confirme qu'il est prévu d'associer les maires à cette démarche. M. le Sous-Préfet prend note du souhait de l'association de riverains d'être associée à l'élaboration des documents d'information du public.

6/ Bilan des inspections DREAL 2018

6.1/ Inspections

Pour rappel, les visites couvrant les différents établissements SEVESO de la plate-forme (SOLVAY Opération France Tavaux, INOVYN France, ALFI) et se répartissent, dans la mesure du possible, entre des inspections à dominante "risques accidentels" et des inspections à dominante "risques chroniques". Elles prennent également en compte les "actions nationales" (priorités définies par le ministère de l'écologie pour les inspections). Elles comportent différentes approches : techniques, organisationnelles, administratives. Un suivi et/ou un approfondissement peut également être réalisé, notamment par des inspections complémentaires ou des inspections approfondies planifiées. La DREAL effectue par ailleurs des inspections inopinées, ou à la suite d'un incident ou d'un accident. Ses interventions se déroulent sur une journée complète. Les contrôles s'effectuent par sondages.

16 inspections se sont déroulées en 2018 : 10 chez INOVYN France et 6 chez SOLVAY Opération France. Chaque inspection vérifie les éléments pointés lors des précédentes inspections. Plusieurs inspections ont été consacrées aux salles de contrôle, qui ont constitué l'un des sujets majeurs en 2018 comme en 2019. La thématique de l'eau est également considérée comme majeure en 2019.

Tableaux : inspections en 2018

INOVYN			Thématique			Bilan	
Date	Intitulé	Secteur	Risque accidentel	Risque chronique	Mixte ou autre	Observations	Non-conformités
08/02/2018	Suivi des actions en cours	Tous			X	11	9
07/03/2018	Effectivité MMR	CLM	X			16	0
21/03/2018	Rétention (E112) Inopinée	DCE	X			1	1
04/04/2018	Mise en sécurité des salles de contrôle	DCE, PVC-P79, Allyliques	X			11	5
23/05/2018	Intégration des ESP dans le SGS	Tous	X			3	1
04/10/2018	Suivi des actions en cours	Tous			X	9	0
10/10/2018	Salle de contrôle 7 + tuyauteries chlore	Électrolyse	X			10	2
07/11/2018	Stationnement des wagons VCM	DCE	X			13	2
29/11/2018	Eau	Pyrolyse C3 Aire de lavage PC3 Logistique		X		15	1
18/12/2018	Gestion des sites pollués	CLM Bassins de décantation		X		13	2
TOTAL						102	23

SOLVAY	Thématique	Bilan
--------	------------	-------

Date	Intitulé	Secteur	Risque accidentel	Risque chronique	Mixte ou autre	Observations	Non-conformités
19/01/2018	Générateurs vapeur	Service énergie		X		9	3
25/01/2018	Suivi des actions en cours	Tous			X	6	0
21/03/2018	Effectivité MMR	IXAN	X			16	0
13/06/2018	Mise en sécurité des salles de contrôle	IXAN VDC et Fluorés, IXAN PVDC et CERA IXOL	X			10	2
19/09/2018	Suivi des actions en cours	Tous			X	9	1
07/11/18	Stationnement des wagons	IXAN	X			15	0
TOTAL						65	6

Actes administratifs et faits marquants

Les études technico-économiques de fiabilisation des installations de traitement des gaz ont été remises, en juillet 2018 pour SOF Tavaux et janvier 2019 pour INOVYN. Concernant les projets de SOF Tavaux, la mise en place d'un buffer (réservoir tampon) en amont de l'unité de traitement DCE existante et d'une nouvelle unité de traitement des gaz (dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en cours, avec enquête publique, d'extension de capacités PVDC) ont été instruites. L'objectif consiste en une diminution conséquente des rejets en COV.

Concernant les actions récurrentes ciblées sur les actions de réduction/suppression de micropolluants dans les rejets eau : des inspections et réunions de travail exploitants-services de l'État se sont tenues sous l'égide du Sous-Préfet en mai 2018 et janvier 2019 en sous préfecture de Dole.

Des réunions de travail avec les exploitants se sont tenues en octobre 2018, concernant la méthodologie de réalisation des études des dangers, réunions suite auxquelles des réponses ont été remises à la DREAL.

Dans le cadre de la poursuite de la déclinaison de l'instruction ministérielle « Lubrizol » du 12 août 2014³, les 2 exploitants ont apporté des réponses en mai 2019 (notamment la mise en place de détecteurs pour certaines substances odorantes).

Des réunions de travail avec INOVYN se sont tenues concernant le projet de modification des conditions d'exploitation des bassins de décantations, en janvier et mai 2019.

Des actions sont en cours et des échanges ont lieu avec les 2 exploitants concernant l'extrapolation de la démarche sur les salles de contrôles à la caserne des pompiers d'INOVYN France.

Le processus de découpage de l'arrêté préfectoral «plate-forme» du 21 janvier 2011 pour affecter chaque prescription à chaque exploitant (Solvay Opération France ou INOVYN France) sera présenté au CODERST le 18 juin 2019.

6 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été signés au titre de la législation sur les installations classées :

- Arrêté du 6 août 2018 portant des prescriptions complémentaires en période de sécheresse (exploitant : INOVYN),
- Arrêté du 23 octobre 2018 portant autorisation d'augmentation de production de 14 à 18 kt/an de VF2 et de 20 à 33 kt/an de 142 b (exploitant : SOLVAY),
- 2 arrêtés du 27 novembre 2018 portant des prescriptions complémentaires en cas de pics de pollution atmosphérique (exploitants : SOLVAY et INOVYN),
- Arrêté du 16 avril 2019 portant prescriptions complémentaires en matière de réduction de micropolluants dans les rejets aqueux à horizon 2020-2021 (exploitant : INOVYN),
- Arrêté du 20 juin 2018 portant prescriptions complémentaires en matière de conduite et de mise en sécurité des installations (exploitant : ALFI).

7/ Projets industriels

SOF Tavaux a un projet d'augmentation de la production du PVDC, plastique d'emballage dont l'épaisseur est 100 à 1000 fois moindre que celle ces plastiques actuellement utilisés en majorité. L'usine de Tavaux est la seule à fabriquer ce produit en Europe, et la seule du groupe Solvay à en produire. Le projet consiste à passer de 45 000 à 60 000 tonnes produites par an, avec l'installation d'une nouvelle ligne de production. Un nouvel incinérateur sera installé à l'occasion. La demande pour ce projet, accordé par la direction du groupe, a été déposée à la DREAL en décembre 2018 pour instruction. L'enquête publique se tiendra durant l'été.

³ Instruction du Gouvernement du 12 août 2014 relative à la gestion des situations incidentelles ou accidentelles impliquant des installations classées pour la protection de l'environnement
Tavaux le 6 juin 2019

CSS de la plate-forme chimique de Tavaux

DREAL Bourgogne Franche-Comté

Un 2^{ème} polymère spécial est produit sur le site de Tavaux, le PVDF, utilisé dans les batteries électriques. Il est projeté d'installer un 6^{ème} autoclave, qui permettrait d'augmenter la production de 11 à 14 000 tonnes par an. La demande pour ce projet a été déposée à la DREAL en juin 2019 pour instruction.

Ces polymères nécessitent l'utilisation d'un monomère, le VDC, dont la fabrication est autorisée à hauteur de 63 000 tonnes par an. Il a été demandé un passage à 70 000 tonnes par an. Le projet intégrera le renforcement des installations de traitement des effluents aqueux pour répondre aux exigences de la directive RSDE. Ce projet sera déposé en septembre 2019, pour instruction par la DREAL.

La réunion est close à 12h00.

Le Sous-Préfet



Nicolas VENTRE

Annexe :
liste des participants

Nom	Organisme
SAUT Catherine	ACERIB (compte-rendu)
SAILLARD Delphine	ALFI
BARRAUX Jean-Pierre	APLT (riverains)
GALLIACHE Dominique	APLT (riverains)
NOURRY Linda	ARS
CHAUCHEFOIN Gérard	CAGD
VIENNET Emmanuel	CARMEUSE
LEPRÉ Daniel	CCI du Jura
RAYMOND Jean	CPEPESC Franche-Comté
BOLEAT Olivier	DDT du Jura
URBAIN Pauline	DREAL
PARADIS Alain	DREAL
GUERN Soizick	DREAL
VANDERSPEETEN Dominique	DREAL
PETIT Martine	FNE Bourgogne Franche-Comté
VOSSOT Frédéric	Gendarmerie de Dole
HANQUET Marc	INOVYN France
ROY Christine	INOVYN France
VALENTIN Jean-Pascal	INOVYN France
VALENTIN Laurent	INOVYN France
LAURUT Didier	Jura Nature Environnement
GINIÉS Michel	Mairie de Damparis
BOUCHARD Jean-Louis	Mairie de Abergement la Ronce
DAUBIGNEY Jean-Michel	Mairie de Tavaux
NIMESKERN Yann	RHENUS Logistics
TISSERANT Frédéric	SDIS du Jura
BOUILLOT Eric	SOLVAY OPERATION France
PACCARD Emmanuelle	SOLVAY OPERATION France
LORAND Jean-Louis	SOLVAY OPERATION France
DELAINE Patrick	SOLVAY OPERATION France
CURIE François	Préfecture du Jura
VENTRE Nicolas	Préfecture du Jura
FAUDOT Jean-Paul	Voies Navigables de France
LENORMAND Jean-Claude	SRT de Dole

Annexe :
Liste des acronymes, symboles chimiques et appellations techniques

APC : arrêté préfectoral complémentaire

ARS : agence régionale de santé

ATMO Franche-Comté : association agréée par le Ministère chargé de l'environnement à qui sont confiées les missions d'intérêt général de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique de la région

BARPI : Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels

CADA : commission d'accès aux documents administratifs

CHSCT : Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

CLM4 : tétrachlorure de carbone

CMR : cancérigène mutagène reprotoxique

CO : monoxyde de carbone

CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

COT : composés organiques total

COV : composés organiques volatils

Cr⁶⁺ : chrome VI

CSSCT : Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (remplace le CHSCT)

CTNIIC : Comité Technique National de l'Inspection dans l'Industrie Chimique

DCE : défense contre l'incendie

DCE : dichloroéthane

DCO : demande chimique en oxygène

DDT : direction départementale des territoires

EDD : étude de danger

EQRS : évaluation quantitative du risque sanitaire

ERP : établissement recevant du public

ESP : équipement sous pression

GLI : gaz liquéfié inflammable

HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques

HCl : acide chlorhydrique

HCT : hydrocarbures totaux

HF : acide fluorhydrique

Hg : mercure

HSE : hygiène sécurité environnement

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

ISO 14001 : certification environnement

ISO 50001 : certification management de l'énergie

ISO 9001 : certification qualité

LQ : limite de quantification

MMR : mesure de maîtrise des risques

MMRi : mesure de maîtrise des risques instrumentée

NOx : oxydes d'azote

OHT : unité de traitement par incinération des déchets (organiques chlorés / fluorés)

OSHAS 18001 : certification Management de la santé et de la sécurité au travail

PC : poste de commandement

PCB : Polychlorobiphényle

PCDD : dioxines

PCDD/F : dioxines / furanes

PCDF : furanes

Pg : picogramme (millième de milliardième de gramme)

I-TEQ : système d'Équivalence Toxique International

PMII : plan de modernisation des installations industrielles

POC : produits organiques chlorés

POF : produits organiques fluorés

POI : plan d'opération interne

PPI : plan particulier d'intervention

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PVDF : fluorure de polyvinylidène, ou difluorure de polyvinylidène

REACH : en français, enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques

RSDE : recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau

SGS : système de gestion de la sécurité

SIR : Service d'Inspection Reconnu

SO₂ : dioxyde de soufre

Spécifique plate-forme :

UIC : union des industries chimiques

VC1 : chlorure de vinyle

VDC : chlorure de vinylidène

VTR : valeurs toxicologiques de référence

SOF : Solvay Opérations France

